

Arrêté portant fixation de tarifs
**Colloque International « Écrire l'insurrection à l'époque
contemporaine (XIXème - XXIème siècles) »**
Les 16 et 17 Novembre 2023

La présidente,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration à la présidente ;

Arrête

**Les tarifs d'inscription au colloque : Colloque International « Écrire l'insurrection à l'époque
contemporaine (XIXème - XXIème siècles) »**

Organisé par le **laboratoire HCTI les 16 ET 17 Novembre 2023** sont fixés comme suit :

Tarif Unique : 45.46 HT 50 € TTC

☞ Cas des exonérations :

Conférencier invité : Gratuit

Membre du comité d'organisation : Gratuit

Chercheurs des Laboratoires HCTI/UBS et HCTI/UBO : Gratuit

Article 1.

Modalités de remboursement :

Aucun remboursement ne sera envisagé en cas de désistement du participant.

Si oui, indiquer le montant à rembourser selon le délai : remboursement intégral ou quote-part selon la date du désistement.

Article 2. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 3. Mme Immaculada Fabregas Directrice de laboratoire HCTI et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

